

**Compte rendu  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BERNEUIL**

**Séance du 17 juillet 2015**

**NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 8**

**NOMBRE DE VOTANTS : 10**

Effectif légal : 11

Présents ou représentés : 10

Absents excusés et représentés : 2

Absents excusés et non représentés : 1

Secrétaire de séance : Mme Pascale IMBERT

L'an deux mil quinze, le dix-sept juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de BERNEUIL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie ARSICAUD, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juillet 2015

Etaient présents : M. ARSICAUD Jean-Marie, Mme BŒUF Françoise, MM. CHAUVIN Laurent, FOUGERE Jean-Yves, Mmes GUETTÉ Marie-Claude, IMBERT Pascale, MM. POITOU Didier, ROUSSELIERE Félix.

Absent excusé : M. COTTEN Christian.

Absents excusés représentés : M. HÉNIN Christophe pouvoir donné à Mme Pascale IMBERT, Mme ROUSSELIERE Laetitia pouvoir donné à ROUSSELIERE Félix.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu CM du 03/07/2015
- Délibération demande de subventions auprès de la DRAC et du Département La Charente pour MO travaux à l'Eglise
- Délibération pour signature de la convention avec INRAP diagnostic d'archéologie préventive avant les travaux à l'Eglise
- Questions et informations diverses

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU CM DU 03/07/2015**

Validation à l'unanimité du compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal (3 juillet 2015).

**OBJET : Restauration de l'église Notre-Dame mission maîtrise d'œuvre – Demandes de subvention auprès de l'Etat (Ministère de la culture et de la communication) et du Département de la Charente.**  
**Numéro d'ordre dans la séance : 2015.07.17-1**

Monsieur le maire de BERNEUIL donne lecture au conseil municipal de la lettre du 3 juillet 2015 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Conservation Régionale des Monuments Historiques.

Ce courrier propose une opération concernant la restauration des charpentes-couvertures : mission de maîtrise d'œuvre (APS/ACT), tranche ¼, de l'église Notre-Dame de Berneuil (Charente) sur le budget 2015 du ministère de la culture et de la communication.

Cette opération est évaluée à 23.375,00 € H.T. (montant subventionnable de l'opération) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 35%, soit 8.181,25€.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à émettre son avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, par 10 Voix Pour,**

- **approuve** le programme de l'opération pour un montant de 23.375,00€ H.T. (soit 28.050€ TTC) ;

- **sollicite** l'aide financière de l'Etat, 35%, soit 8.181,25€ ;

- **sollicite** l'aide financière du département de la Charente, 25%, soit 5.843,75€ ;

- **s'engage** à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 28.050,00€ TTC sur le budget 2015 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;

- **adopte** le plan de financement au budget 2015 -opération Eglise :

Etat (ministère de la culture et de la communication)	35%	8.181,25€
Département	25%	5.843,75€
Autofinancement		9.350,00€
Montant HT de l'opération		23.375,00€

Les crédits nécessaires au financement sont inscrits au budget primitif 2015.

- **indique** que le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant : début de la mission MO en septembre 2015 pour une durée de 7,5 mois ;

- **atteste** que la commune récupère la TVA (FCTVA) ;

- **indique** que son n° de SIRET est le suivant : 211 600 408 00010 ;

- **précise** que la commune a la libre disposition du terrain et immeuble concerné ;

- **indique** que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commercer l'opération avant que le dossier ne soit déclaré complet ;

- **autorise** Monsieur le maire à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BERNEUIL ET L'INRAP EN VUE DE LA REALISATION DU DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE**

**Numéro d'ordre dans la séance : 2015.07.17-02**

Monsieur le maire rappelle :

- que suite à la décision du conseil municipal en date du 15 février 2013 relative à la restauration de l'Eglise « Notre-Dame », Mme la Préfète de Région Poitou-Charentes par arrêté n° AD/15/95 du 29 mai 2015 a prescrit un diagnostic d'archéologie préventive, puis par décision du 18 juin 2015 le projet d'intervention a été attribué à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) en qualité d'opérateur compétent.
- que par courrier en date du 9 juillet 2015, l'INRAP attributaire du diagnostic a adressé à la mairie de BERNEUIL le projet de convention visant à établir les règles spécifiques et scientifiques d'intervention.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention entre la commune de BERNEUIL et L'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives en vue de la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **valider** la convention entre la commune de BERNEUIL et L'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives en vue de la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive ;
- **autoriser** le maire à signer la convention susdite et tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

**ADOpte A L'UNANIMITÉ Voix Pour : 10**

**OBJET : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

\* **Aménagement de bourg** : La phase de consultation pour le choix d'un bureau d'étude concernant le projet d'aménagement de bourg (avec visite obligatoire du site par les candidats) est en cours, dépôt des offres jusqu'au 14/08/2015 – 12 heures.

\* **Location du logement communal (ancien logement fonction de l'école)** : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents la décision de remettre en location le logement communal suite au départ du précédent locataire. Le montant du loyer mensuel est fixé à 325 Euros + charges, une caution d'un mois sera demandée.

\* **Visites couleur pays** : Monsieur le Maire rappelle le prochain événement organisé par la CdC4B et Via Patrimoine dans le cadre des visites Couleurs Pays. Celui-ci aura lieu dimanche 26 juillet, proposant un circuit de Chillac à Berneuil.

\* **Tour cycliste international Poitou-Charentes** : Mardi 25 août 2015, le Tour cycliste international Poitou-Charentes empruntera une partie des routes communales de la commune de Berneuil. Deux arrêtés de circulation, l'un communal et l'autre départemental sont établis, 16 signaleurs de courses seront en poste aux divers croisements.

\* **Conférence des élus et projet de territoire CdC4B Sud Charente** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de territoire défini par la Communauté de Communes des 4B Sud Charente lors de la conférence des Elus qui a eu lieu le 08 juillet 2015 à Barbezieux.

\* **Communes nouvelles et mutualisation des services** :

Afin de poursuivre la réflexion enclenchée au sein des diverses municipalités au sujet des communes nouvelles, une deuxième rencontre des maires et des adjoints du RPI Berneuil, Brie sous Barbezieux, Challignac et St-Aulais La Chapelle est prévue mardi 15 septembre 2015 à 20h30 à Berneuil.

Monsieur le Maire clôt la séance